

**Membres du Conseil d'école**

- Mme l'Inspecteur de circonscription : Mme Guionnet (excusée)
- Mme le Maire : Mme Drieux
- Mme l'adjointe aux affaires scolaires : Mme Poujaud
- DDEN : Mme Roch (absente)
- Association 'les enfants d'abord' : M. Rafaël
- Parents d'élèves : Mme Boiron, M. Rafaël (président de l'association « les enfants d'abord »), Mme Tijeras, Mme Triffaut, Mme Chanton, M. Desmassias.
- Enseignants : Mme Degomme, M. Duchier, Mme Theillaud, Mme Ruben du Courtieux, Mme Précigout,
- ATSEM : Mme Ribière

Début de séance : 18h00

**1. Rythme scolaire**

Le rythme de 4 jours par semaine est une dérogation qui doit être renouvelé tous les 3 ans.

La décision doit être validée par le conseil d'école et par le conseil municipal.

Le document avec les votes doit être remis avant le 2 avril à l'inspection.

Organisation demandée : poursuivre l'organisation sur 4 jours avec un vote à l'unanimité

Horaire de classe : 9h-12h et 13h30-16h30 lundi mardi jeudi et vendredi

**2. Effectifs de l'année en cours et prévisionnels**

CM1/CM2 : 18 élèves dont 9 CM1 et 9 CM2

CE2 : 13 élèves

CP/CE1 : 10 élèves dont 4 CP et 6 CE1

TPS/PS/MS/GS : 22 élèves dont 12 GS + 3 MS + 6 PS + 1 TPS

Total de l'école : 61 élèves

Effectifs prévisionnels de l'année 2021-2022

CM1/CM2 : 22 élèves dont 13 CM1 + 9 CM2

CP/CE1/CE2 : 22 élèves dont 12 CP + 4 CE1 + 6 CE2

TPS/PS/MS/GS : 14 élèves dont 3 GS + 6 MS + 5 PS

Total de l'école : 58 élèves

**3. Questions pédagogiques : projets en cours, sorties scolaires**

**Festivités de Noël**

\* Venue du père Noël le vendredi 18/12/20 sur le temps de pause méridienne pour distribuer des bonbons aux élèves à l'initiative de l'association « les enfants d'abord ».

Le comité des fêtes a financé le paiement des bonbons

\* Dans ce cadre, les enseignants ont fait le choix d'offrir un livre par enfant (donné à la reprise de Janvier) : budget de 1€/livre financé par la coopérative scolaire grâce au prestataire « Lire c'est partir ».

**USEP**

\* Novembre : Les élèves de l'école ont participé à des parcours sportifs avec Emilie DUPUIS de l'USEP

\* Les élèves de CE2 sont en train de créer un chemin de randonnée.

Ce circuit (le dépliant) sera mis à disposition de tous auprès de la Mairie.

Une communication sera faite en ce sens.

\* Mardi 2 mars : course d'orientation pour les enfants de l'école : 1h30 par classe

Nous continuons à bénéficier du matériel USEP mais les élèves d'élémentaire doivent faire sport en extérieur.

**SPECTACLE**

\* aucun

**BIBLIOTHEQUE**

La bibliothèque se déplace à l'école et nous apporte un stock de livre que nous gardons 1 mois dans chaque classe.

\* Les classes de l'ensemble de l'école participent à l'action départementale « Je lis, J'élis » : présentation aux élèves (par demi-groupe) par les bibliothécaires du secteur de Magnac-Laval de 5 livres qui leur sont lus et qui donnent lieu à des échanges. Les élèves donnent leur avis sur les livres.

→ Vote prévu le 08/04 (un livre à choisir parmi les 4 ; il y a 3 lots de livres : un par cycle).

La mairie finance l'achat des 15 livres de l'action pour renouveler le stock de l'école, nous la remercions.

Rappel : le créneau bibliothèque est le jeudi matin : 1 jeudi sur 4 : Rotation sur les 4 classes.

*A noter que le fond de bibliothèque est départemental (BDP) ce qui permet un renouvellement constant des livres, CD, DVD...proposés et également de*

*réserver des ouvrages non présents sur place mais dans un autre fond du réseau départemental.*

*L'inscription à la bibliothèque est gratuite.*

Rencontre avec un auteur le mardi 2 mars pour les CP/CE1/CE2.

## **PISCINE**

Interdiction des activités sportives en intérieur pour le moment

## **INTERVENTIONS :**

- SYDED : classe de CE2 intervention sur le tri des déchets
- Parcours du cœur : L'ensemble de l'école participera au parcours du cœur en suivant la randonnée des CE2.
- Intervention de l'association 'Art Nomad' le 14/01 : chaque classe a commencé à créer des capes pour le spectacle de fin d'année
- Chorale : à partir du 9 mars intervention de Mme Espona (20h), dumiste (intervenante diplômée musique), qui interviendra auprès de chaque classe pour apprendre des chants afin de créer un spectacle à la fin de l'année (2 juillet)
- Haie d'écolier : les classes de maternelles et de CM1-CM2 vont participer à un projet de plantation de haies pour favoriser la biodiversité et améliorer le cadre de vie de la commune. Les arbres sont financés par la fédération départementale de chasse. La Mairie va participer à l'organisation de la plantation. Les enfants travaillent sur la thématique de la haie et participent à la plantation.
- Permis vélo avant les vacances de Pâques pour les CM.

## **FIN D'ANNEE**

Peu de visibilité pour le moment. Décision prise en fonction des décisions gouvernementales

## **4. Vie scolaire : point financier de la coopérative scolaire, financement des sorties**

### **Financement**

\*La vente de chocolat a rapporté 800 € de bénéfices.

### **Dépenses**

Matériel jardinage, projet cuisine, livre Noël, casque audio, projet carte de vœux, terreau et graines, art visuel en CM : 458,38 €

## **5. Volet vie scolaire**

### **a) Sécurité**

Une 2ème alerte incendie aura lieu lors de cette 4ème période.

### **b) Santé**

Un examen pour détection des problèmes d'audition a été réalisé pour les élèves de MS par une infirmière du conseil général.

### **c) Divers**

Le pont de l'Ascension est cette année inclus dans le calendrier scolaire, il n'y aura donc pas classe du mercredi 12 mai 2020 au dimanche 16 mai 2020.

## **6. Préparation de la rentrée 2021**

Fermeture d'un poste actée par l'éducation nationale lors du CDEN du 5 février 2021.

En amont, les délégués de parents d'élèves et Mme le Maire ont été reçus par l'inspection le 27 janvier 2021 pour défendre le poste.

## **7. Questions diverses**

Rappel : Les élèves non inscrits à la garderie auprès de mairie ne peuvent pas y être accueillis pour des raisons de sécurité (voir règlement intérieur des services périscolaires remis en début d'année et téléchargeable sur le site de la commune).

Pour les enfants non inscrits à la garderie, en cas de retard des parents au portail à 16h30 et si l'école n'a pas été prévenue du retard (par mail ou téléphone) alors la gendarmerie sera réquisitionnée pour prendre en charge les enfants.

La séance est levée à 19h00.

Président : Mme. PRECIGOUT

Secrétaire : M. DUCHIER